

<p align="center">Procès-verbal - conseil syndical du 31 janvier 2023 19h00 – Mairie de Lancié</p>
--

ETAIENT PRESENTS : Daniel BASSET, Jean-Paul CHEMARIN, Bernard MATRAY, Jacky MENICHON, Jean-Michel MOREY, Philippe PERRET, Sylvain SOTTON, Christian VIVIER-MERLE, délégués titulaires.

ABSENTS EXCUSES : Patrick BOIRAUD, Marie-Andrée CHOPIN, Jean-Claude DESBAT, Yves DEVILLAIN, Benoît FROMENT, Catherine REBAUD, Yves DEVILLAIN, Jérémie THIEN.

Monsieur Jean-Michel MOREY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 29 novembre 2022,
 - Approbation du compte de gestion 2022 et vote du compte administratif 2022,
 - Budget primitif 2023,
 - Demandes de subventions : actions milieux, inondations, communication,
 - Convention de groupement de commandes pour le marché de diagnostic de vulnérabilité,
 - Acquisition foncière dans le cadre de travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Samsons,
 - Point sur le projet de construction des ouvrages de rétention du Merloux et de la Galoche,
 - Questions diverses.
-

- **Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 29 novembre 2022**

Le Président, **Jacky MENICHON**, soumet aux conseillers syndicaux la validation du compte-rendu du procès-verbal du 29 novembre 2022. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Approbation du compte de gestion 2022 et vote du compte administratif 2022**

Exercice 2022

Les résultats de l'exercice 2022 pour le fonctionnement et l'investissement sont :

Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 578 177.40 €
- Recettes de fonctionnement : 906 864.26 €

Soit un excédent de 328 686.86 €

Investissement

- Dépenses d'investissement : 507 435.97 €
- Recettes d'investissement : 698 688.08 €

Soit un excédent de 191 252.11 €

Clôture 2022

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, les résultats de clôture de l'exercice 2022 s'élèvent à :

- Fonctionnement : + 328 686.86 €
- Investissement : + 883 225.99 €

Le compte administratif 2022 est présenté :

<p><u>Fonctionnement – Dépenses</u></p> <p><i>Charges à caractères générales</i> Budget voté 2022 : 369 940 € Réalisé : 247 046.71 € (entretiens cours d'eau, bassins de rétention, diagnostic de vulnérabilité, communication/animations scolaires, loyers)</p> <p><i>Charges de personnel</i> Budget voté 2022 : 219 270 € Réalisé : 218 355.13 €</p> <p><i>Autres charges gestion courante</i> Budget voté 2022 : 45 205 € Réalisé : 45 183.55 €</p>
<p><u>Fonctionnement – Recettes</u></p> <p><i>Atténuations de charges</i> Budget voté 2022 : 600 € Réalisé : 661.05 €</p> <p><i>Dotations et participations</i> Budget voté 2022 : 858 836.69 € Réalisé : 876 445.69 € (dont 664 188 € de participation des EPCI)</p>
<p><u>Investissement – Dépenses</u></p> <p>Dépenses votées : 1 754 547.48 € Dépenses réalisées : 507 435.97 €</p>

Le delta est marqué entre les dépenses prévues et réalisées, il est lié à l'inscription en dépense des futurs travaux d'aménagements des bassins de la Galoche et du Merloux (phase d'étude en 2022).

Investissement– Recettes

Recettes votées : 1 751 547.48 €

Recettes réalisées : 698 688.08 €

Le Président s'absente lors du vote du compte administratif. Jean-Michel MOREY propose à l'assemblée d'élus de voter le compte administratif 2022.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion et vote le compte administratif 2022.

- **Budget primitif 2023**

En 2023, la population retenue pour le territoire du SMRB est de 116 963 habitants (population légale totale 2020, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2023), contre 116 910 habitants en 2022. La part de chaque structure adhérente dans le fonctionnement du budget du SMRB est fonction du nombre d'habitants (50 %) et du linéaire de berges des cours d'eau (50 %).

Pour l'année 2023 elle est de :

- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône : **44.56 % : 295 930 €**
- Communauté de Communes Saône Beaujolais : **47.33 % : 314 349 €**
- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : **8.12 % : 53 909 €**

Le Président rappelle que les participations des EPCI adhérents restent stables en 2023.

Les légères variations (quelques centaines d'euros) étant liées à l'évolution de la population entre 2022 et 2023.

Un projet de budget est remis à chaque conseiller syndical.

En section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire :

Dépenses de fonctionnement

- o 367 600 € en charges à caractère général incluant le coût
 - o des travaux d'entretien des rivières et des bassins de rétention par les Brigade Nature
 - o des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments privés et publics aux risques d'inondation,
 - o des travaux de renaturation et de restauration de la continuité écologique sur l'Ardières, la Mauvaise et le Morgon,
 - o d'un plan stratégique de gestion des zones humides
 - o de la formation d'élus et d'agent à la gestion de crise
 - o des opérations de communication sur les actions du SMRB et d'animation auprès des scolaires,
 - o des loyers et charges et entretien matériel roulant,

- 275 805 € en charge de personnel incluant le coût de 4 postes à temps plein, la création d'un nouveau poste à partir du printemps 2023, et 1 agent à temps partiel
- 107 625.48 € en virement à la section d'investissement
- 73 281.33 € en opérations d'ordre entre sections
- 46 255 € en autres charges de gestion courante (indemnités élus)

Recettes de fonctionnement

- 29 755.19 € en opérations d'ordre entre sections (amortissement de subventions)
- 840 808.69 € en dotations et participations dont 664 188 € de participation des collectivités et 176 620.69 de subventions de l'Agence de l'Eau RMC, de l'Etat et de l'Europe.

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire :

Dépenses d'investissement

- 71 710 € : AMO projet des bassins Galoche et Merloux
- 233 194 € : Etudes bassin Galoche aval
- 250 000 € : Etudes bassin Galoche amont
- 178 000 € : Etude bassin Merloux
- 60 000 € : Etude reconstruction digue de Denicé
- 36 000 € : Régularisation digue de Chénas
- 558 888.64 € : Bassin de rétention Galoche
- 96 000 € : Etude espace de bon fonctionnement
- 63 600 € : Achat terrain Merloux
- 20 000 € : Achat terrain Galoche amont
- 2 500 € : ordinateur
- 29 755.12 en amortissements des subventions
- 73 538.80 € en reste à réaliser

Recette d'investissement

- 107 625.48 € en virement de la section de fonctionnement
- 328 686.86 € en affectation en réserves (résultats de clôture de fonctionnement 2022)
- 883 225.99 € en solde d'investissement reporté
- 28 582 € en FCTVA sur travaux 2021
- 236 933 € en subventions (état, agence RMC et AURA),
- 73 281.33 € en amortissement des immobilisations
- 134 851.90 € en reste à réaliser

Le budget 2023 :

En section de fonctionnement, s'équilibre à 870 566.81 €

En section d'investissement, s'équilibre à 1 793 186.56 €

Suite à la remarque de Christian VIVIER-MERLE, les élus débattent sur l'affectation en réserves de la totalité de l'excédent de fonctionnement et sur l'intérêt ou non de reporter en fonctionnement une partie de cet excédent. Sur proposition du Président, le conseil décide d'affecter en investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement.

Les élus du SMRB adoptent à l'unanimité le budget exposé au cours du conseil syndical.

- **Demandes de subvention**

Dans le cadre du contrat de bassin du Beaujolais, le SMRB sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 70 % pour les actions suivantes :

- réalisation de travaux de restauration écologique de l'Ardières au lieu-dit La Martingale estimée à 110 000 € ttc.

- restauration de la continuité écologique sur l'Ardières, la Mauvaise et le Morgon estimée à 55 000 € ttc.

- plan de communication 2023 estimé à 55 000 € ttc.

A l'unanimité des membres présents, le conseil syndical décide de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 70 % pour les actions milieux du contrat de bassin pour l'année 2023.

Dans le cadre du PAPI des rivières du Beaujolais, le SMRB sollicite l'aide de l'ETAT (BOP 181) à hauteur de 50 % pour les actions suivantes :

- Animation 2023 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations pour les missions réalisées par le chargé de mission inondation, le conducteur d'opération et le responsable de structure.

A l'unanimité des membres présents, le conseil syndical décide de solliciter le concours financier de l'ETAT à hauteur de 50 % pour l'animation du programme d'actions du PAPI des Rivières du Beaujolais pour l'année 2023

- **Convention de groupement de commandes pour le marché de diagnostic de vulnérabilité**

Le Président présente le projet de convention qui permettra de réaliser des économies d'échelle par la mutualisation de la procédure d'achat et de passation du marché public pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations de bâtiments à usage d'habitation, à usage commercial ou de bâtiments publics sur demande de leur propriétaire. La convention prévoit que MBA soit le coordonnateur du groupement de commandes.

Le montant total des prestations est estimé à 90 000 € HT maximum sur trois ans.

Chacun des membres du groupement règlera les bons de commande passés auprès du titulaire du marché.

Chaque membre du groupement inscrira le montant de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité ou de son établissement.

Le SMRB donnera mandat à MBA pour signer et notifier les marchés en son nom et pour son compte, s'agissant du marché qui concerne le groupement, ainsi que ses éventuels avenants.

A l'unanimité des membres présents, le conseil syndical décide d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes pour le marché de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments au risque d'inondation des rivières du Beaujolais.

- **Acquisition foncière dans le cadre de travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Samsons**

Le Président expose que l'objet de la présente acquisition foncière concerne une parcelle boisée (ZNH) située le long du ruisseau des Samsons, sur la commune de Quincié-en-Beaujolais, au lieu-dit Les Grandes Granges.

Sur cette parcelle, le SMRB prévoit la réalisation d'une rampe en dérivation au niveau du seuil ROE 84 375, afin de permettre la continuité piscicole sur le ruisseau des Samsons tout en maintenant l'usage du bief situé en rive gauche.

Cette action est inscrite au contrat de bassin du Beaujolais 2022-2024.

Le Président énumère la parcelle concernée par la proposition d'acquisition foncière sur une surface de 440 m² :

- Parcelle n°AL 85 : NZH (Naturelle Zone Humide) – Propriétaire : Mme Gabrielle DEMULE

Le Président ajoute qu'après consultation de France Domaine, la valeur vénale des terrains a été estimée à 1 €/m². Il précise que la propriétaire a été consultée et est prête à céder son bien à l'amiable sur la base de l'estimation faite par France Domaine.

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide de valider la proposition d'acquisition foncière du SMRB sur la parcelle AL 85 située sur la commune de Quincié-en-Beaujolais et destinée à accueillir une rampe en enrochement permettant d'assurer la continuité piscicole sur le ruisseau des Samsons.

- **Point sur le projet des ouvrages de rétention sur le Merloux et la Galoche**

Le SMRB s'est entouré en 2022 d'une AMO (EGIS) et a lancé les premières études préfiguratrices au projet de réalisation des 3 bassins de rétention : étude faune/flore 4 saisons sur les 3 sites, étude hydraulique complémentaire sur la Galoche, sondages géotechniques sur les 3 sites, études topographiques sur les 3 sites.

Le SMRB est en cours de consultation du marché de maîtrise d'œuvre qui prévoit le suivi des études réglementaires, des études d'avant-projet et le suivi des travaux. Les acquisitions foncières sont en cours sur les terrains jouxtant le Merloux, les négociations sont, elles, toujours en cours pour l'achat des terrains de la Galoche amont.

- **Questions diverses**

Jean-Paul CHEMARIN exprime sa grande satisfaction pour le travail effectué par les brigades nature sur le Bassin de Corcelles.

Jacky MENICHON et Jean-Paul CHEMARIN rappellent qu'ils sont régulièrement sollicités par les habitants pour les problèmes d'ensablement des ruisseaux. Le Président souligne que les curages sollicités sont interdits ou très encadrés par la loi sur l'eau et que l'intervention du SMRB n'est pas envisagée.

Daniel BASSET est sollicité par des propriétaires de sa commune – St Etienne La Varenne – pour des problèmes d'entretien de fossés. Il proposera certainement une rencontre sur le terrain avec le technicien du SMRB pour sensibiliser les propriétaires sur leurs droits et leurs devoirs.

Le Président lève la séance à 21h00.

Le Secrétaire de séance
Jean-Michel MOREY



Le Président
Jacky MENICHON

